

# Règlement de la randonnée cycliste « Rouler avec les pros »

---

L'Amicale Cycliste de GOUESNOU organise une randonnée cycliste « Rouler avec les Pros » le dimanche 30 décembre 2018.

La participation à la randonnée cycliste « Rouler avec les pros » implique à chaque participant, l'acceptation et sans réserve du présent règlement:

## **Les conditions des participants :**

La participation à la randonnée cycliste est ouverte à tout cycliste et ce dès l'âge de 12 ans.

En s'inscrivant, chaque participant reconnaît que la randonnée cycliste est exigeante physiquement et requiert un certain entraînement.

Contrairement aux compétitions cyclistes, la présentation du certificat de non contre-indication à la pratique n'est pas obligatoire pour participer aux randonnées cyclistes.

Toutefois à titre préventif, il est recommandé aux pratiquants de passer un examen médical préalable à toute activité.

## **Les devoirs des participants :**

La randonnée cycliste se déroulant sur des routes ouvertes à la circulation, les participants doivent impérativement respecter les règles énoncées par le Code de la Route ainsi que les arrêtés municipaux des localités traversées. La responsabilité personnelle des participants demeure pleine et entière au regard de ces dispositions et consignes.

Certains articles du Code de la Route concernent tout particulièrement les cyclistes. Les participants sont invités à les respecter scrupuleusement :

- artR189 : les cyclistes ne doivent pas rouler plus de deux de front. Ils doivent se mettre sur une seule file dès la chute du jour et dans tous les cas où les conditions de circulation l'exigent, notamment lorsqu'un véhicule voulant les dépasser annonce son approche. Il est interdit aux cyclistes et aux conducteurs de cyclomoteurs de se faire remorquer par un véhicule. Les cyclistes qui circulent avec un side-car ou une remorque, ainsi que les conducteurs de tricycles ou de quadricycles, doivent se mettre en file simple.

Les groupes qui pourraient se former ne doivent pas dépasser cinquante cyclistes et doivent respecter un écart minimum entre eux.

## **L'équipement des participants:**

Les cycles utilisés par les participants sont mus exclusivement par la force musculaire, en état de fonctionnement, notamment au niveau des organes de sécurité et de freinage.

Le port du casque rigide est obligatoire pour tous les participants.

## **La responsabilité des participants :**

Il revient à tout participant d'être assuré en Responsabilité Civile et de souscrire ou non à titre personnel à une garantie individuelle accident pour couvrir les dommages non pris en charge par la responsabilité civile.

Les participants licenciés (FFC, FSGT, ..... ) sont en outre couverts en individuel par leur licence.

# Règlement de la randonnée cycliste « Rouler avec les pros »

---

## **Le parcours des participants :**

Les parcours de 70km et 50km ont été étudiés pour permettre la participation du plus grand nombre et notamment des jeunes sportifs.

Afin de préserver l'environnement, les participants s'engagent à ne jeter aucun déchet sur le parcours emprunté et à déposer au niveau des zones de propreté mises en place au point d'arrivée.

## **L'inscription des participants :**

Les inscriptions auront lieu le matin-même de la randonnée dès 8h.

Les participants mineurs, licenciés ou non, devront présenter une autorisation parentale ou être accompagné d'un adulte.

Toute inscription est définitive et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Le prix de l'inscription est de 5 euros (minimum) pour les participants.

Il est fixé à 2 euros pour les enfants de 12 ans à 18 ans.

Toute inscription donne droit à un ticket pour une collation (crêpes et boisson) à retirer au retour de la randonnée.

L'ensemble du bénéfice de la manifestation sera reversé à une association ou œuvre autre que le club organisateur. Cette association ou œuvre sera définie, chaque année, par le club organisateur.

## **IMPORTANT:**

Chaque participant autorise l'organisateur à disposer des images sur lesquelles il est susceptible de figurer (photo, vidéo, ... )

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou pour toute autre raison majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la randonnée.

Signature de l'organisateur :



**Amicale Cycliste  
Gouesnou**

Site : <http://www.acgouesnou.fr/>